

Décision

Générale

colonial

Décision n° 858 décision n° 858 du 7 septembre 1951

n° 858

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 11 du 01/10/1951

Date de publication
7 septembre 1951

Date du numéro
1 octobre 1951

TEXTE INTÉGRAL

Un congé de convalescence à solde entière de quarante-cinq jours à passer à Diré-Daoua (Ethiopie) est accordé à M. Abdul Azis, infirmier du cadre local en service à l'Hôpital Principal de Djibouti. Les frais de déplacementsont à la charge de l'intéressé.